Budget des dépenses

Le ministre a en partie empiété sur ma deuxième question. J'aimerais savoir non seulement quel est le pouvoir de contrôle du Conseil du Trésor, mais aussi quel est celui du Parlement. Depuis que je suis député, je n'ai jamais vu un comité de la Chambre effectuer une étude approfondie des affaires des sociétés de la Couronne. Je reconnais que cela est impossible à réaliser d'ici le 31 mai, car le comité qui est saisi des prévisions budgétaires aura à s'occuper de celles des ministères. Il ne sera donc pas en mesure de consacrer beaucoup de temps aux sociétés de la Couronne. Mais il me semble qu'il serait possible, si le gouvernement était disposé à le faire, de renvoyer les rapports financiers annuels des sociétés de la Couronne aux comités compétents qui pourraient s'en occuper après que nous aurons expédié les prévisions budgétaires. Cela permettrait aux divers comités d'analyser la situation du Canadien National, qui n'a pas fait l'objet d'une étude depuis nombre d'années, d'Air Canada et d'autres sociétés de la Couronne au sujet desquelles la population est peu renseignée et dont les députés connaissent peu l'administration financière. Je ne sais même pas dans quelle mesure le cabinet est au courant de l'administration financière de certaines grandes sociétés de la Couronne.

M. Mazankowski: En plein dans le mille!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le ministre ne pourrait-il pas trouver avec ses collègues et les leaders à la Chambre un moyen qui permette à un comité permanent de la Chambre d'examiner, à un moment quelconque de l'année, les états financiers de toutes les sociétés de la Couronne? Cela serait faisable, même si certains comités devraient siéger quelques fois pendant l'intersession et consacrer un certain temps à examiner ces questions. Je suis sûr que le ministre se sent aussi couplable que moi lorsqu'il doit avouer à la population qu'on n'a pas examiné...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, j'avais prévu ce qu'allait dire le député sur la question d'accorder au parlement le libre accès aux documents, rapports annuels, etc. Je ne peux vraiment pas en dire plus, mais je peux lui dire une chose! Cela va me prendre encore quelques semaines, pas plus je l'espère, pour assimiler certains détails et formuler un certain nombre de solutions du genre de celles que j'ai suggéréés plus tôt. Si l'on veut traiter cette question aussi sérieusement que le voudrait le député, il faudra prendre le temps de le faire et nous rendre disponibles. Cette question n'est pas sans rapport avec ce que nous avons dit au sujet de l'examen des comptes de tous les ministères.

Il faudrait réfléchir au travail énorme et minutieux que devront faire les comités, et au temps que prendra pareil examen. Si nous optons pour cette façon de procédér, nous devrons choisir. Nous devrons faire le roulement dans nos examens, sur une période de deux, trois, quatre, même cinq ans, pour nous assurer que chaque ministère est examiné. Nous devrons choisir si nous voulons entrer dans les détails, ou encore si une raison ou une autre nous préoccupe. Je serai

heureux, quand nous en aurons le temps, de m'asseoir avec les député et d'explorer la question de facon productive.

M. Lloyd R. Crouse: Monsieur l'Orateur, je veux tout simplement appuyer ce qu'ont déjà dit le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et le député de Grenville-Carleton (M. Baker) au sujet de l'examen des prévisions budgétaires. Ayant été pendant deux ans président du comité des comptes publics, et ayant parcouru le rapport du comité Wilson et celui du comité indépendant de révision, qui tous deux portaient sur le manque manifeste de contrôle des dépenses gouvernementales, j'appuie ce qu'on a déjà dit, et je dirais au ministre qu'il nous faut trouver un moyen de permettre aux parlementaires d'examiner non pas seulement un ou deux ministères, mais tous les ministères. Lorsque nous retournons dans nos circonscriptions, on nous demande pourquoi nous avons autorisé telles ou telles dépenses . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je sais gré au député de South Shore (M. Crouse) des sentiments qu'il a exprimés, mais je dois signaler que cette période est prévue au Règlement pour interroger les ministres et non faire des déclarations sur certaines remarques. Si le député veut poser une question, qu'il le fasse sans plus attendre.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, je tentais de poser les jalons pour ma question. Comme on se propose de télédiffuser les délibérations du Parlement et que la mise à exécution de cette proposition empêchera les députés qui font partie d'un comité de siéger durant ce temps-là, puis-je demander au ministre s'il a débattu la question avec ses collègues en vue de présenter les prévisions budgétaires d'au moins six ministères à la Chambre? Les députés devraient avoir l'occasion d'étudier les prévisions budgétaires ici en comité plénier. Je pose cette question, compte tenu de la date limite du 31 mai.

Nous n'avons examiné ni les prévisions budgétaires du ministère des Postes ni celles du ministère du Travail l'an dernier ou l'année précédente. Le ministre songe-t-il à faire examiner ces prévisions budgétaires par la Chambre, afin que le comité plénier puisse étudier les dépenses ministérielles de façon approfondie? Quels sont les projets du ministre à ce sujet?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas pouvoir faire d'autres remarques là-dessus. En toute déférence, le député a posé une question qui est presque identique à celle à laquelle j'ai répondu, mais je l'étudierai volontiers. Je ne prendrai aucun engagement précis maintenant. Je dois d'abord étudier cette question à fond.

• (1630)

QUESTIONS AU FEUILLETON

[Traduction]

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)